

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## **Installations classées pour la protection de l'environnement COMMUNES D'YZERNAY, SOMLOIRE ET LES CERQUEUX**

Par arrêté préfectoral DIDD-2023-n°154 du 15 juin 2023, une enquête publique complémentaire est ouverte en mairies d'YZERNAY, SOMLOIRE et LES CERQUEUX, du mercredi 5 juillet 2023 au jeudi 20 juillet 2023, soit pour une période de 16 jours consécutifs, en vue de la régularisation de l'arrêté préfectoral DIDD-2016-n°357 du 10 août 2016 autorisant la société NORDEX XXXII à exploiter un parc éolien sur le territoire des communes d'YZERNAY, SOMLOIRE et LES CERQUEUX.

La demande d'autorisation environnementale, constituée conformément aux dispositions du code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, une étude de dangers et son résumé non technique, des annexes et plans ainsi que des éléments relatifs aux capacités financières de la société pétitionnaire et à l'analyse des effets induits par la modification de l'implantation de l'éolienne E8, un nouvel avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire à cet avis.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé en mairies d'YZERNAY (7 rue Pierre de Romans – 49360 YZERNAY), SOMLOIRE (2 place de l'Église – 49360 SOMLOIRE) et LES CERQUEUX (2-4 rue du Vieux Logis – 49360 LES CERQUEUX) afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies (YZERNAY : du lundi au samedi de 9h à 12h et le lundi et le vendredi de 14h30 à 17h, SOMLOIRE : du lundi au vendredi de 9h à 12h, le mercredi de 13h30 à 17h30 et le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedi du mois de 9h à 12h, LES CERQUEUX : le lundi de 9h à 12h15, les mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h15 et de 15h à 17h30, le mercredi de 8h à 12h et le samedi de 9h à 12h). Les observations pourront également être adressées par correspondance à la commissaire enquêtrice en mairie d'YZERNAY, SOMLOIRE et LES CERQUEUX, qui les annexera aux registres d'enquête, ou envoyées en préfecture à l'adresse :

[pref-enqpub-parceoliendubocage@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-enqpub-parceoliendubocage@maine-et-loire.gouv.fr).

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture, sur rendez-vous (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h15 à 16h15.

Brigitte LAVERGNE, avocate à la retraite, nommée commissaire enquêtrice par décision du Tribunal administratif de Nantes en date du 8 juin 2023, recevra en personne, les observations du public, les :

- mercredi 5 juillet 2023 de 9h à 12h en mairie d'YZERNAY,
- vendredi 7 juillet 2023 de 15h à 17h30 en mairie des CERQUEUX,
- jeudi 20 juillet 2023 de 9h à 12h en mairie de SOMLOIRE.

A compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique complémentaire, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie d'YZERNAY, SOMLOIRE et LES CERQUEUX, à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site Internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/> - rubrique « Publications – enquêtes publiques »).

Le cas échéant, la décision de régularisation de l'arrêté préfectoral DIDD-2016-n°357 du 10 août 2016, sera prise par arrêté du Préfet de Maine-et-Loire.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Monsieur le Président de la société Parc éolien du Bocage – 50 rue Madame Sanzillon – 92110 CLICHY.

Le présent avis, le dossier soumis à enquête publique et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiés sur le site Internet de la préfecture.